

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
Paris Est Marne & Bois  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU 13 DECEMBRE 2022  
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

**DC 2022-167**

**OBJET : Présentation et approbation préalable du projet de schéma directeur d'assainissement à l'enquête publique**

Membres en exercice	<b>90</b>
Présents titulaires	<b>61</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>
Représentés	<b>22</b>
Absents	<b>7</b>

Votants	<b>83</b>
Abstention	<b>0</b>
Suffrages exprimés	<b>83</b>
Pour	<b>83</b>
Contre	<b>0</b>

**Présents :**

Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jacques Alain BENISTI, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Adrien CAILLEREZ, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Florence CROCHETON-BOYER, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Michel DUVAUDIER, Téo FAURE, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Brigitte GAUVAIN, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurence JEANNE, Anne KLOPP, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL.

**Représentés :**

Eveline BESNARD représentée par Julien WEIL, Christian GAMBON représenté par Igor SEMO, Agnès CARPENTIER représentée par Pascale MOORTGAT, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Véronique CHEVILLARD représentée par Charles ASLANGUL, Nicolas DAUMONT-LEROUX représenté par Delphine FENASSE, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Philippe DUBUS représenté par Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI représentée par Michel OUDINET, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Anne KLOPP, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Aurélie GIRARD représentée par Benoît GAILHAC, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Laurent LAFON représenté par Brigitte GAUVAIN, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Pierre LEBEAU, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Céline MARTIN représentée par Eric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON-BOYER, Florentine RAFFARD représentée par Pierre GUILLARD, Germain ROESCH représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Yann VIGUIE représenté par Bernard GAUDIERE, Annick VOISIN représentée par Marie-France PARRAIN.

**Absents :**

Caroline ADOMO, Jean-Philippe BEGAT, Valérie BIGAGLI, Jean-Luc CADEDDU, Pierre CHARDON, Nassim LACHELACHE, Aurore THIROUX.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

**OBJET:** Présentation et approbation préalable du projet de schéma directeur d'assainissement à l'enquête publique

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE**

**VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

**VU** les articles L. 2224-8, L. 2224-10 et R. 2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectifs et aux installations d'assainissement non collectifs ;

**CONSIDÉRANT** l'avis de la Commission Environnement en date du 30 Novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le suivi régulier effectué tout au long de l'étude par le COPIL de l'étude de Schéma Directeur constitué de représentants de l'Agence de l'Eau, de la Direction des Services de l'Environnement et de l'Assainissement du Val de Marne, de l'EPT Paris Est Marne et Bois, du Syndicat Marne Vive, et du Bureau d'Etudes SAFEGE ;

**DELIBERE**

**ARTICLE 1 :**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de Schéma Directeur d'Assainissement, sur le zonage d'assainissement des eaux usées et le principe de la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif, sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales territorial, sur les principes retenus pour la mise à jour du règlement de service d'assainissement collectif et pour l'établissement d'un règlement de service d'assainissement non collectif.

**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** le Président à soumettre à l'enquête publique le projet de schéma directeur d'assainissement et les plans de zonage concomitamment à l'enquête publique pour le PLUi, et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la conduite de l'enquête publique.

**ARTICLE 3 :**

**DIT** que le schéma directeur d'assainissement et les plans de zonage Eaux usées et Eaux Pluviales seront présentés à nouveau au conseil territorial, après enquête publique et avis du commissaire-enquêteur, pour approbation définitive.

**ARTICLE 4 :**

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture, de sa publication et/ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial Paris Est Marne & bois ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

*O. Capitanio*

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 15/12/22 est exécutoire à la date du en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.  
Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture  
094-200057941-20221215-DC2022-167-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022